



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2018

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)
Gérard VINAY
Yannick CAILLET

Marie-Jos LIGIER (1^{ière} adjointe)
Laurent BESNARD
François MINEAU

Jackie WITZ (adjoint)
Thierry HECTOR
Daphné PERROT

Absents :

Claudine LECLERE
Liliane MARSAC
Henri VENTROUX

Pouvoir donné à Gérard VINAY
Pouvoir donné à Moïse CARON
Pouvoir donné à Marie-Jos LIGIER

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 18h10. Elle a été levée à 21h15.

Secrétaire de séance : Yannick CAILLET

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- I. Délibérations
- II. Questions diverses

François MINEAU, étant arrivé légèrement en retard, il n'a pas pu participer à la 1^{ière} délibération.
Daphné PERROT, étant arrivé en retard, elle n'a pas pu participer Aux 1^{ière} et 2^{ième} délibérations.
Les CR du conseil municipal du 15 février 2018 et du 21 mars 2018 ont été validés par l'ensemble des conseillers présents (hors François MINEAU, et Daphné PERROT).

Monsieur le Maire, Moïse CARON, demande à l'ensemble des conseillers municipaux présents leur accord pour ajouter les délibérations suivantes à l'ordre du jour du conseil municipal, ce qui a été accepté à l'unanimité

- Le fait d'organiser les conseils municipaux dans la nouvelle salle des mariages
- Signature d'une convention avec les SIVOS de DOUAINS
- Heures complémentaires d'un employé communal
- Les indemnités à verser au percepteur.

I. DÉLIBÉRATIONS

1.1 Réunion du conseil municipal dans la nouvelle salle des mariages

Les travaux de la nouvelle salle des mariages étant finis et le mobilier mis en place, Monsieur le Maire, soumet à délibération du conseil municipal, l'autorisation de pouvoir organiser les conseils municipaux dans cette nouvelle salle. Le vote se décompose comme suit :

Contre

0

Abstention

2

Pour

8

Gérard VINAY
Claudine LECLERE

(10 suffrages exprimés du fait du retard de François MINEAU et Daphné PERROT)

Monsieur Gérard VINAY explique son vote en précisant que ni lui, ni Claudine LECLERE, n'étaient favorables au transfert de la salle des mariages dans l'ancienne cantine, pas plus qu'ils ne sont favorables au futur transfert de la mairie dans les locaux disponibles jouxtant la salle des fêtes, si celui-ci devait avoir lieu.



A l'issue, du vote, Monsieur le Maire, en profite pour remercier l'ensemble de l'équipe qui a mené à bien ce projet et tout particulièrement les employés communaux qui ont réalisé la quasi-totalité des travaux (hors travaux électrique et pose de la nouvelle porte extérieure).

1.2 Indemnités du percepteur

Les indemnités versées au percepteur sont nominatives. Le percepteur traitant pour la commune D'Houlbec-Cocherel étant parti, il convient de voter ses indemnités au titre de l'exercice 2017, soit 138,67€ et 2018, soit 69,2€. Monsieur le Maire, soumet à délibération du conseil municipal, le montant des indemnités. Le vote se décompose comme suit :

Contre	0	Abstention	0	Pour	11
--------	---	------------	---	-------------	-----------

(11 suffrages exprimés du fait du retard de Daphné PERROT)

1.3 Convention avec Rouvray pour participation financière 2017 aux dépenses scolaires, de la cantine et de la garderie

Monsieur le Maire soumet à délibération du conseil municipal, l'autorisation de signer une convention avec la commune de Rouvray ainsi que le montant de participation de la commune s'élevant à 29.576,90€ (pour un total de 18 enfants). Le vote se décompose comme suit :

Contre	0	Abstention	0	Pour	12
--------	---	------------	---	-------------	-----------

1.4 Convention avec LE SIVOS participation financière 2018/2019 aux dépenses scolaires pour un enfant de St Vincent des Bois

Monsieur Yannick CAILLET, expose en séance qu'un foyer de la commune de St Vincent des Bois souhaite scolariser son enfant à l'école d'Houlbec-Cocherel. Cette commune étant rattachée au SIVOS de DOUAINS, il convient de signer une convention avec le SIVOS afin qu'il participe aux frais de scolarité, le principe ayant été préalablement acté par son président.

Monsieur le Maire soumet à délibération du conseil municipal, l'autorisation de signer une convention avec SIVOS ainsi que le montant de sa participation financière de 1.414,84€ pour la scolarisation d'un enfant (hors cantine et garderie qui ne seront non fréquentés par l'enfant). Le vote se décompose comme suit :

Contre	0	Abstention	0	Pour	12
--------	---	------------	---	-------------	-----------

1.5 Adhésion de la commune de St-Aubin sur Gaillon à la SNA

Monsieur le Maire soumet à délibération du conseil municipal, l'acceptation de l'adhésion de la commune de St-aubin sur Gaillon à la SNA. Le vote se décompose comme suit :

Contre	0	Abstention	1	Pour	11
--------	---	------------	---	-------------	-----------

Marie-Jos LIGIER



Un échange a eu lieu sur la façon dont la SNA pouvait accompagner la commune d'Houlbec-Cocherel. Monsieur le Maire, Moïse CARON, à la lumière de ce qui a été dit en séance a demandé à chacune et à chacun de lui fournir un état clair et objectif de ce qui n'allait pas avec la SNA afin qu'il puisse le remonter à qui de droit.



1.6 Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public de la commune par le S.I.E.G.E

Monsieur le Maire soumet à délibération du conseil municipal, l'instauration et le montant de cette redevance. Le vote se décompose comme suit :

Contre	0	Abstention	0	Pour	12
--------	---	------------	---	-------------	-----------

1.7 Tarifs concessions cimetièrè

Madame Marie-Jos LIGIER, première adjointe, expose en séance la proposition de ne pas modifier les tarifs pour les concessions. Après discussion, il a été décidé de revoir à la hausse le tarif des concessions pour les tombes et caveaux et de faire passer le montant de 250€ à 300€ pour une concession trentenaire et de 380€ à 400€ pour une concession cinquantenaire. Les autres tarifs restant quant à eux inchangés.

Monsieur le Maire soumet à délibération du conseil municipal, les tarifs suivants :

Tombes et caveaux	- Trentenaire	300€
	- Cinquantenaire	400€
Colombarium	- 15 ans	300€
	- 30 ans	600€
Cav'urne	- Trentenaire	120€
	- Cinquantenaire	185€

Le vote se décompose comme suit :

Contre	1	Abstention	1	Pour	10
--------	---	------------	---	-------------	-----------

Daphné PERROT François MINEAU

1.8 Heures complémentaires pour un employé communal

Monsieur le Maire soumet à délibération du conseil municipal, l'instauration d'heures complémentaires rémunérées au tarif normal pour l'employé communal ayant pour mission de s'occuper de la salle polyvalente (prise de rendez-vous pour fixer et réaliser les états des lieux d'entrée et de sortie) en plus des travaux extérieurs, ainsi que pour tout employé qui pourrait être amené à en réaliser pour les besoins du service. Le vote se décompose comme suit :

Contre	0	Abstention	0	Pour	12
--------	---	------------	---	-------------	-----------

1.9 Demande de subventions pour travaux d'assainissement en traverse des routes départementales

Monsieur le Maire précise que cette demande de subvention est faite dans le cadre de la réalisation des travaux d'assainissement et collectes des eaux pluviales sur le RD65, à l'entrée de la commune en venant de Pacy-sur-Eure. Ces travaux seront inscrits au budget primitif 2019 et le projet consiste en la pose d'une canalisation de l'avaloir au carrefour de la route de St Vincent jusqu'au carrefour de la rue du Lavoir sur la chaussée RD65, avec pose d'un regard béton au niveau du 12 route de Pacy, ainsi qu'une traversée de route permettant l'évacuation vers la rue du Lavoir.

Le montant totale de l'opération s'élève à 15.026,88 € HT, dont 40% sont sollicités au titre des Aides du département.



Monsieur le Maire soumet à délibération du conseil municipal, le plan de financement dudit projet et l'autorisation de réaliser les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subvention. Le vote se décompose comme suit :

Contre	0	Abstention	0	Pour	12
--------	---	------------	---	-------------	-----------

1.10 Demande de DP en cas de modification clôture / portail

Monsieur le Maire soumet à délibération du conseil municipal, le fait de devoir faire une demande préalable en cas de modification/création de clôture et/ou de portail. Le vote se décompose comme suit :

Contre	0	Abstention	0	Pour	12
--------	---	------------	---	-------------	-----------

1.11 Suppression / création de postes

Monsieur le Maire, explique que cette demande de délibération s'inscrit dans le cadre d'une mise à jour des postes suite à des changements de grades pour certains (e) (avancement automatique) et des modifications d'horaires pour d'autres.

Parmi les postes à supprimer :

En filière administrative :

- 1 adjoint administratif territorial 1^{ière} classe en temps non complet
- 1 adjoint administratif territorial 2^{ième} classe (catégorie B) en temps non complet

En filière technique

- 4 adjoints techniques territoriaux (catégorie C) en temps non complet
- 1 poste d'adjoint territorial principal 2^{ième} classe en temps complet

En filière médico-sociale

- 1 agent territorial spécialisé des écoles maternelles 2^{ième} classe (catégorie B) en temps non complet

Les postes créés sont :

En filière administrative :

- 1 rédacteur (catégorie B) en temps non complet
- 1 adjoint administratif territorial (catégorie C) en temps complet

En filière technique

- 4 adjoints techniques principaux 2^{ième} classe (catégorie C) en temps non complet
- 1 adjoint technique 1^{ière} classe en temps complet
- 1 adjoint technique territorial en mise à disposition*
- 1 adjoint technique territorial en temps non complet

En filière médico-sociale

- 1 agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1^{ière} classe (catégorie B) en temps non complet

* mise à disposition d'un employé à la commune de Chambray (partage du temps entre des activités sur la commune d'Houlbec-Cocherel pour environ $\frac{3}{4}$ du temps et le $\frac{1}{4}$ restant pour la commune de Chambray)

Monsieur le Maire soumet à délibération du conseil municipal, la proposition de suppression/création de postes tel que susmentionné. Le vote se décompose comme suit :

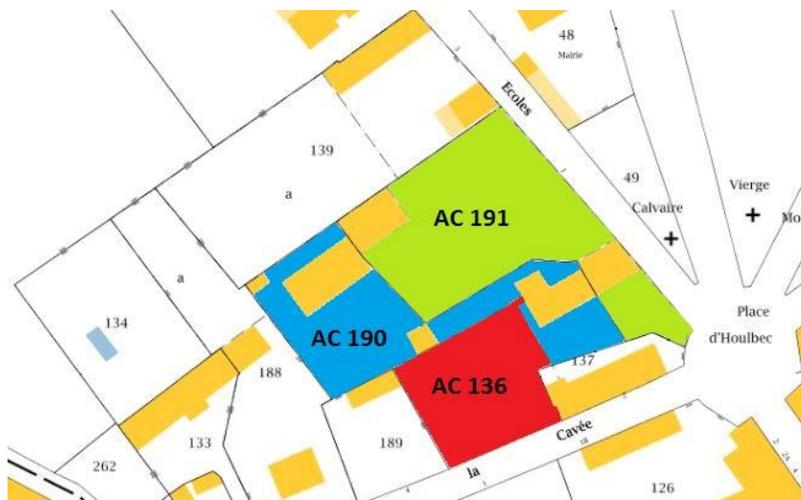
Contre	0	Abstention	0	Pour	12
--------	---	------------	---	-------------	-----------



II. QUESTIONS DIVERSES

2.1 COMMISSION URBANISME

Marie-Jos LIGIER évoque en séance un projet de découpage et de construction dans le centre bourg (croisement rue de la cavée et rue des écoles). Les 3 parcelles existantes seraient redécoupées avec la création de 3 nouveaux logements, certaines constructions étant déjà présentes sur le terrain mais nécessitant une transformation. La SNA aurait déjà émis un avis de faisabilité en regard de l'assainissement.



Localisation des 3 parcelles existantes (AC190, AC191 et AC136)

Côte de la Chênaie :

L'aménageur foncier (LJI), à l'issue d'une première rencontre avec les riverains, souhaite présenter une adaptation de son projet, prenant en compte les remarques formulées par les riverains. La nouvelle proposition serait de créer 7 lots au lieu des 8 initialement prévus.

La commission urbanisme se réunira le 30 mai pour étudier ces 2 projets et une 2^{ème} réunion avec les riverains est programmée pour exposer le projet de la cote de la Chênaie.

2.2 COMMISSION ANIMATION

Daphné PERROT, vice-présidente de la commission expose le calendrier des manifestations est le suivant :
30 juin : fête du village – appel à volontaires pour les mises en place et pour la surveillance des structures gonflables

09 septembre : 10^{ème} édition cycliste

21 septembre à 19h00 : Inauguration de la nouvelle salle des mariages

21 octobre : repas des seniors

Cérémonie du centenaire le 11 novembre 2018 : on fera quelque chose. A voir avec la directrice de l'école pour savoir comment bien se coordonner et mettre les enfants en avant.

15 décembre : Noël des enfants

2.3 COMMISSION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Yannick CAILLET, vice-président de la commission revient sur la visite faite avec Liliane MARSAC à Ménilles (école, cantine et réfectoire). Michel MARCHAND, nous a accueilli et présenté les différents espaces.

L'objectif pour la prochaine rentrée est soit de recruter une personne en charge de la cuisine, soit d'utiliser le système mis en place par Ménilles (appel d'offre pour un marché de restauration auprès d'une société extérieure qui confectionnerait les repas sur place et s'occuperait de la commande des denrées alimentaires).



Un état des inscriptions à la rentrée prochaine a été présenté :

- ⇒ 64 réinscriptions
- ⇒ 9 nouveaux inscrits (8 en PS et 1 en CP)

A ce jour, nous attendons encore 42 réinscriptions pour un effectif 2018/2019 qui serait aux alentours de 115 enfants

Un état des retards de paiement cantine/garderie va être construit et l'objectif sera d'envoyer un courrier aux familles concernées pour leur demander de régulariser la situation.

2.4 COMMISSION COMMUNICATION

Yannick CAILLET, vice-président de la commission programmera une séance le 29/05 afin d'initialiser la construction des articles/rubriques et illustrations qui seront transmis à la société Média Plus Communication pour la réalisation de l'agenda 2019 qui contiendra un petit livret présentant la commune.

2.5 DIVERS

✓ *Salle des fêtes*

Une personne du public a signalé au conseil municipal, les désagréments sonores que subissaient les riverains de la salle polyvalente lorsque les portes et/ou fenêtres étaient ouvertes. Bien que des dispositifs existent permettant de réduire le son de la musique (voire de le couper), il semblerait que cela ne soit pas suffisamment efficace. Les conseillers sont attentifs à ce que des solutions soient mises en place pour améliorer notablement la situation

✓ *Terrain de pétanque sur le foirail*

La demande appuyée de création d'un terrain de pétanque a été réaffirmée et le souhait serait qu'il soit disponible pour la fête du village du 30 juin prochain.

✓ *Redevance pour les commerces itinérants*

Le processus doit être revu afin qu'il soit applicable dans les règles de l'art.

La séance publique a été levée à 21h15.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le 3^{ième} jeudi du mois à 19h (la date sera confirmée sur le site internet de la mairie).

A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi, des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr/>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.